

## 2 - DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES A URBANISER

### DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES AU

#### ARTICLE AU 1 - Occupations et utilisations interdites.

Toutes les occupations et utilisations du sol sont interdites.  
L'urbanisation future de ces zones est soumise à une procédure de Modification du PLU.

#### ARTICLE AU 2 - Les occupations et utilisations du sol soumises à des conditions particulières

Sans objet.

#### ARTICLES AU 3 à AU 13.

Sans objet.

#### ARTICLE AU 14

Le COS est nul.